

ARRETE
PORTANT COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL
DU DEPARTEMENT DES YVELINES

Le Président du Conseil départemental des Yvelines,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3221-1 et L. 3221-7,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 252-8 et suivants,

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

Vu le décret n°2018-55 du 31 janvier 2018 relatif aux instances de représentation professionnelle de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatifs aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°2021-CD-9-6422.1 du Conseil départemental des Yvelines du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu la délibération n°2022-CP-7776 du 20 mai 2022 portant sur la composition du comité social territorial, le paritarisme et le vote,

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 de proclamation des résultats à l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial,

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement des membres à la suite de la proclamation des résultats des élections professionnelles,

Sur proposition de Monsieur le Président du Conseil départemental,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: La liste des membres du Comité Social Territorial du Département des Yvelines est fixée comme suit :

REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Membres titulaires :

- Mme Josette JEAN, Conseillère Départementale déléguée au personnel, Présidente du Comité Social Territorial
- Mme Laurence BOULARAN, Conseillère Départementale
- M. Yves CABANA, Directeur Général des Services
- M. Alexandre BOROTRA, Directeur Général Adjoint Aménagement et Développement Durable
- M. Albert FERNANDEZ, Directeur Général Délégué des Solidarités
- Mme Marie-Diane PICOI, Directrice des Ressources Humaines

Membres suppléants :

- Mme Gwendoline DESFORGES, Conseillère Départementale
- M. Nicolas DAINVILLE, Vice-Président du Conseil Départemental
- M. Rodolphe DONTENWILL, Adjoint à la Directrice des Ressources Humaines
- Mme Sandra LAVANTUREUX, Directrice Générale Adjointe Enfance, Famille et Santé
- Mme Nathalie BENEYTO, Directrice Secrétariat Général des solidarités
- Mme Isabelle CISSE, Directrice de Territoire d'Action Départementale

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires :

- Organisation CFDT :
 - Mme Stéphanie PRÉVOST
 - M. Olivier BOYER

- Organisation CGT :
 - M. Tristan FOURNET
 - Mme Sonia OUACEL
 - M. Stéphane TOPALIAN
 - Mme Lynda SALLES
 - M. Dominique LE BOUF
 - Mme Nelly PASCAUD

- Organisation FA :
 - M. Pascal GUILLET
 - Mme Florence PENARD

- Organisation SNT CFE-CGC :
 - M. Serge VAGNER
 - Mme Sylviane GOUAISLIN

Membres suppléants :

- Organisation CFDT :
 - M. Eric LE LIBOUX
 - M. José CABRAL

- Organisation CGT :
 - M. Luc DEMAZIERE
 - Mme Valérie RAMAGE-PROISY
 - M. Patrick CARIBEAUX
 - Mme Laurence GRENFESCHE
 - Mme Hayat BEZZAZI
 - Mme Carole HANNAGAN

- Organisation FA :
 - M. Rémi JUBLIN
 - M. Dario Jean JASEMIN

- Organisation SNT CFE-CGC :
 - M. Laurent ZAMPICCOLI
 - M. Pascal LAFOREST

ARTICLE 2 : La liste des membres du Comité Social Territorial du Département des Yvelines lorsqu'il est réuni en Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT) est fixée comme suit :

REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Membres titulaires :

- Mme Josette JEAN, Conseillère Départementale déléguée au personnel, Présidente du Comité Social Territorial
- Mme Laurence BOULARAN, Conseillère Départementale
- M. Yves CABANA, Directeur Général des Services
- M. Alexandre BOROTRA, Directeur Général Adjoint Aménagement et Développement Durable
- M. Albert FERNANDEZ, Directeur Général Délégué des Solidarités
- Mme Marie-Diane PICOI, Directrice des Ressources Humaines

Membres suppléants :

- Mme Gwendoline DESFORGES, Conseillère Départementale
- M. Nicolas DAINVILLE, Conseiller Départemental
- M. Rodolphe DONTENWILL, Adjoint à la Directrice des Ressources Humaines
- Mme Sandra LAVANTUREUX, Directrice Générale Adjointe Enfance, Famille et Santé
- Mme Nathalie BENEYTO, Directrice Secrétariat Général des solidarités
- Mme Isabelle CISSF, Directrice de Territoire d'Action Départementale

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires :

- Organisation CFDT : - M. Éric LE LIBOUX
- Mme Stéphanie PRÉVOST

- Organisation CGT : - M. Tristan FOURNET
- Mme Sonia OUACEL
- Mme Lynda SALLES
- Mme Nelly PASCAUD
- M. Luc DEMAZIERE
- M. Patrick CARIBEAUX

- Organisation FA : - M. Dario JASEMIN
- M. Remi JUBLIN

- Organisation SNT CFE-CGC : - M. Pascal LAFOREST
- Mme Sylviane GOUAISLIN

Membres suppléants :

- Organisation CFDT : - M. José CABRAL
- Mme Dalila CHETOUANE-GIROUX

- Organisation CGT : - Mme Violaine BONNET
- Mme Nathalie VERNIERE
- Mme Isabelle CHONKEL
- M. Vincent CASSELEUX
- Mme Marie-Céline DUPUIS
- Mme Magalie LE CALVE

- Organisation FA : - Mme Sandrine MATHIEU
- Mme Estelle GABRIEL

- Organisation SNT CFE-CGC : - Mme Catherine BESANCON
- Mme Véronique BALLEUX HUE-LACOINTE

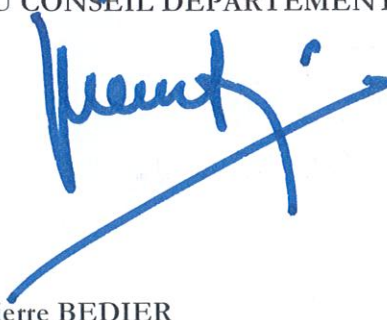
ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du Département des Yvelines.

Le Président du Conseil Départemental
- certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif de Versailles,
56 avenue de Saint Cloud –
78000 Versailles dans le délai de **deux mois**
à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi
par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par
le site internet www.telerecours.fr

Publié le :

Versailles, le - 5 MARS 2024

LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Pierre BEDIER